

SUIVI INDIVIDUEL des SALARIES – Tableau de synthèse (Réglementaire)

Type de suivi	Situation	Réglementation spécifique (code du travail)	Type de visite	Délai initial	Délai périodique	Professionnel effectuant la visite	Document remis
Suivi Individuel Simple (SIS) (R4624-10 à 16)	Cas général (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)		Visite d'Information et de Prévention (VIP)	Dans les 3 mois après la prise effective du poste	5 ans maximum	Professionnel de santé	Attestation de suivi
	Intérimaire (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)	R4625-11			5 ans maximum (pour 3 postes)		
	Apprenti (non exposé aux risques et situations particulières listés ci-après)	R6222-36		Dans les 2 mois après la prise effective du poste	5 ans maximum		
	Agents biologiques groupe 2	R4421-3 ; R4426-7		Avant affectation au poste	5 ans maximum		
	Champs électromagnétiques	R4453-25					
	Autorisations de conduite (CACES) : R482, R483, R486, R487, R489, R490	R4323-56		Examen Médical	Avant affectation au poste	5 ans maximum	Médecin
Travaux électriques ou voisinage de pièces nues sous tension ou travaux sous tension	R4544-10 ; R4544-11						
Suivi Individuel Adapté (SIA) (R4624-17 à 20)	- 18 ans	R4624-18	Visite d'Information et de Prévention (VIP)	Avant affectation au poste	3 ans maximum	Professionnel de santé	Attestation de suivi
	Travail de nuit	R4624-17 ; R4624-18 ; L3122-5					
	Reconnu travailleur handicapé	R4624-17 ; R4624-20		Dans les 3 mois après la prise effective du poste	3 ans maximum	Orienté sans délai vers le Médecin puis suivi par prof. de santé	
	Titulaire d'une pension d'invalidité	R4624-17		À tout moment à sa demande		Orientée sans délai vers le Médecin	
	Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	R4624-19					
Suivi Individuel Renforcé (SIR) (R4624-21 à 28)	- 18 ans affecté à des travaux interdits	R4153-40	Examen Médical d'Aptitude (EMA)	Avant affectation au poste	1 an	Médecin	Avis d'aptitude
	Rayonnements ionisants catégorie A	R4624-23 ; R4451-82					
	Rayonnements ionisants catégorie B	R4624-23 ; R4451-57	Examen Médical d'Aptitude (EMA) initial puis alternance avec Visite Intermédiaire (VI)		2 ans maximum	Médecin en initial puis en alternance avec professionnel de santé	Avis d'aptitude lors de l'EMA Attestation de suivi lors de la visite intermédiaire
	Agents biologiques groupe 3 et 4	R4624-23 ; R4421-3 ; R4426-7					
	Agents CMR	R4624-23 ; R4412-60					
	Amiante	R4624-23					
	Manutentions manuelles inévitables	R4541-9					
	Milieu hyperbare	R4624-23					
	Chute de hauteur lors des opérations de montage/démontage d'échafaudages	R4624-23					
	Plomb	R4624-23 ; R4412-160					
Poste à risque particulier au titre de l'alinéa 3 de l'article R. 4624-23*	R4624-23						